



INFOS SPÉCIFIQUES

QUALIFICATIONS AU BRETAGNE DE CROSS 2023

1. PAR EQUIPES

α ELITES et MASTERS HOMMES – ELITES FEMMES : chaque département a droit à un nombre d'équipes qualifiées supérieur de 8 unités à celui de ses équipes classées dans les 15 premières du Championnat de Bretagne de l'année précédente.

α MINIMES (G et F) : même principe, mais sur les 10 premières équipes du championnat de l'année précédente.

α CADETS (G et F) ET JUNIORS (G et F) : toutes les équipes classées lors des championnats départementaux sont qualifiées.

2. INDIVIDUELS

✓ ELITES ET MASTERS HOMMES – ESPOIRS HOMMES – MINIMES (G et F) – ELITES FEMMES (ES – SE – VE) : sont qualifiés pour les Régionaux tous les athlètes individuels ou n'appartenant pas à une équipe qualifiée et classés dans les premiers ¾ des arrivants de la course du départemental.

✓ CADETS (G et F) ET JUNIORS (G et F) : tous les athlètes classés des championnats départementaux sont qualifiés pour le Régional (décision de la CSO – Cf PV de CSO N° 5/2001 du 26 Juin 2001).

✓ QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES : **La CSO sur propositions des CSO départementales pourra prononcer quelques qualifications supplémentaires à titre individuel ou par équipes.** Cette demande est à déposer auprès de votre Président de la CSO départementale au plus tard **le mardi 24 janvier 2023 à midi.**

✓ Le Comité Directeur de la Ligue de juin 2016 a validé la proposition de la CSO : une participation financière de **30 euros** pour toute demande de Qualification Exceptionnelle faite par les clubs. Cette demande pourrait être remboursée si l'athlète termine dans la **première moitié** des arrivants de la course et pour l'équipe si elle est **qualifiable pour les Pré France.**

Elles seront étudiées en CSO LBA **le mardi 24 janvier 2023.** Cependant, aucune demande ne sera étudiée si l'athlète n'a pas atteint dans l'une des deux précédentes saisons la ½ finale des France de Cross à titre individuel ou le niveau N4 au classement FFA.

- Les Championnats de Bretagne de Cross Court se déroulaient les années passées lors du cross de la Ligue. Les Championnats de Bretagne de Cross Court et donc les qualifications pour les Pré France de Cross se dérouleront le 18 décembre 2022 à Sain Onen La Chapelle. Les inscriptions se feront sur le site de la Ligue. (Il n'est pas demandé aux départements de proposer des départementaux de cross court).



- **La CSO précise que lorsque les championnats de France scolaires de Cross-Country se déroulent le même weekend que les Championnats de Bretagne de Cross-Country, les athlètes qualifiés aux Championnats de France devront faire une demande de qualification exceptionnelle auprès du délégué CSO. Cette demande de QE sera gratuite.**

3. REGLES DE CALCUL de LA QUALIFICATION DES EQUIPES :

Le calcul des points pour la QUALIFICATION des équipes à l'issue des championnats départementaux, se fait au niveau départemental comme au niveau régional, sur le nombre total des membres d'une équipe classée, à savoir 4 athlètes, quelle que soit la catégorie, le classement d'une équipe 2 commençant après le passage de 2 autres athlètes.

4. MUTES ET ETRANGERS

Pour la participation des athlètes « Nouveaux Arrivants » et « Etrangers » aux **compétitions par équipes**, se reporter au Livret des Règlements des Compétitions Nationales.

Le nombre d'athlètes mutés **ou** étrangers **en application des dispositions** de l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux) de la FFA (page 12 est limité dans une équipe à : **1 pour toutes les catégories**

3.2.1.5 Critères relatifs aux compétitions par équipes : Le nombre d'athlètes mutés et étrangers admis aux compétitions par équipes est fixé dans le Règlement des Compétitions Nationales. Quelle que soit sa catégorie d'âge, un athlète est considéré comme étranger dès lors que sa Licence ne mentionne pas qu'il est titulaire de la nationalité française.

5. QUALIFICATIONS MAXIMUM DANS UNE COURSE

- **Un club pourra qualifier au maximum 2 équipes.**
- **CAS PARTICULIER : au cas où un club a une (ou deux) équipe(s) qualifiée(s) + X individuels permettant de présenter une deuxième (voire une troisième) équipe non qualifiée sur le terrain à l'issue des Départementaux (4 athlètes minimum), ce club sera autorisé à présenter au Régional cette 2^{ème} ou 3^{ème} équipe mais sans aucune possibilité de remplacer tout athlète indisponible pour quelque motif que ce soit.**

6. TABLEAU DE QUALIFICATION

INDIVIDUELS

- ✓ Benjamins / Benjamines : 25 premiers classés
- ✓ Minimes F / M : 85% des classés
- ✓ Cadets / Cadettes : 100 %
- ✓ Juniors F et M : 100%
- ✓ Espoirs / Seniors / Masters F : 85%
- ✓ Espoirs / Seniors / M0 M : 75%
- ✓ Masters M : 75%

ÉQUIPES

Départements	MIF	ELITE F	MAH	MIM	ELITE H
22	10	10	9	9	11
29	11	10	10	12	11
35	11	14	15	10	14
56	10	13	13	11	11
Total	42	47	47	42	47

7. REMARQUES

Vous trouverez dans ce bulletin un modèle de modification d'équipe à utiliser le jour du Régional. Ces modifications d'équipes devront se faire au stand prévu à cet effet près de la distribution des dossards et devront être transmis au plus tard 30 minutes avant le départ de la course.

Les résultats seront en ligne sur le site fédéral le plus rapidement possible à l'issue de chaque course et des « QR CODES » seront apposés sur les panneaux résultats pour une consultation. Les clubs auront alors 30' pour poser réclamation sur ces résultats s'il y a lieu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera étudiée par le juge arbitre général de la compétition.

8. DEMANDES DE REPECHAGE POUR LES ½ FINALES DES CHAMPIONNATS DE France

Cette demande est à déposer sur la boutique de la Ligue avec copie de la demande au Président de la CSO – LBA cso@bretagneathletisme.com le lendemain du Championnat Régional à Saint Marc Le Blanc. Toute demande sera validée si le club a réglé la demande de QE sur la boutique qui s'élève à **30 euros**.

Le Comité Directeur de la Ligue de juin 2016 a validé la proposition de la CSO : une participation financière de **30 euros** pour toute demande de Qualification Exceptionnelle faite par les clubs. Cette demande pourrait être remboursée si l'athlète obtient sa qualification individuelle pour les Championnats de France. En cas de non-qualification aux Championnats de France ou de refus de la demande de la qualification exceptionnelle, le virement sera débité.

Cette demande de repêchage sera étudiée par le Président de la CSO. Cependant, aucune demande ne sera étudiée si l'athlète n'a pas atteint dans l'une des deux précédentes saisons la finale des France de Cross à titre individuel ou le niveau N3 au classement FFA.

Aucune demande de qualification par équipe ne sera acceptée, exceptée pour les catégories Cadets ou Juniors (décision fédérale).

9. MODALITES D'ENGAGEMENT POUR LES REGIONAUX

Le soir des départementaux chaque club pourra retirer au secrétariat de son championnat départemental **la liste récapitulative de ses qualifiés, individuels et par équipe, les listes des qualifiés sera aussi mise en ligne sur le site de la Ligue**. Les confirmations d'engagements sont à faire uniquement sur le **site de la Ligue** (même procédure que pour les Championnats de France) **dans la rubrique "engagés" au plus tard le jeudi 2 Février 2023 à 12h00**.

ATTENTION : au cas où un club aurait plus d'une équipe qualifiée dans une même course, et les clubs n'étant plus obligés de donner la composition de leur (s) équipe (s) avant le début du championnat, tous les qualifiés d'une même course et d'un même club pourront faire partie de l'équipe première du club qualifiable pour la demi-finale.

Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard supplémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. **Ce dossard devra être obligatoirement porté dans le dos de l'athlète.**

La distribution des dossards sera réalisée à l'entrée du site.

Elle sera individuelle pour toutes les catégories. Il faut prévoir 4 épingles et 8 épingles pour les ESM - ESF et MAF.

Se munir de sa licence 2022-2023 et d'une pièce d'identité.

Comme les années précédentes, la CRJ et la CSO propose d'ajouter un Inter Départemental cross pour les benjamines et benjamins.

Récompenses aux 3 premières équipes classées sur chaque course.

¼ de Finale CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

SAINT MARC LE BLANC le 05 février 2023
MODIFICATION DE COMPOSITION D'EQUIPE

MODIFICATION DE COMPOSITION D'EQUIPE

A déposer au secrétariat au plus tard ½ heure avant le départ de la course

CLUB _____ CODE CLUB _____

Catégorie	MIM	CAM	JUM	ELITE H	MAM	MIF	CAF	JUF	ELITE F
-----------	-----	-----	-----	---------	-----	-----	-----	-----	---------

J'engage l'Athlète

L'athlète	NOM	Prénom	N° Licence
-----------	-----	--------	------------

Qui Remplace

L'athlète	NOM	Prénom	N° Licence	Dossard
-----------	-----	--------	------------	---------

Faire des photocopies au besoin

MODIFICATION DE COMPOSITION D'EQUIPE

A déposer au secrétariat au plus tard ½ heure avant le départ de la course

CLUB _____ CODE CLUB _____

Catégorie	MIM	CAM	JUM	ELITE H	MAM	MIF	CAF	JUF	ELITE F
-----------	-----	-----	-----	---------	-----	-----	-----	-----	---------

J'engage l'Athlète

L'athlète	NOM	Prénom	N° Licence
-----------	-----	--------	------------

Qui Remplace

L'athlète	NOM	Prénom	N° Licence	Dossard
-----------	-----	--------	------------	---------

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE
Pour le ¼ de Finale des CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY
SAINT MARC LE BLANC 05 février 2023

- ✓ Cette demande est à déposer auprès de votre Président de la CSO départementale au plus tard le **lundi 23 janvier 2023 à 12h00**.
- ✓ Elle sera étudiée en CSO LBA le **Mardi 24 janvier 2023**. Cependant, aucune demande ne sera étudiée si l'athlète n'a pas atteint dans l'une des deux précédentes saisons la ½ finale des France de Cross à titre individuel ou le niveau N4 au classement FFA. Si la demande est acceptée par la CSO, le club devra inscrire sa demande sur le site de la Ligue et régler la somme de 10 euros non remboursable.

Nom du CLUB : _____

Code club	0
-----------	---

ATHLETE:

NOM et Prénom de l'Athlète							
CATEGORIE							
N° LICENCE (obligatoire)							

Motif ayant entraîné la demande de Q.E. :

Références :

Classement à la demi-finale de EU 2022 :

Classement FFA aux Mureaux 2022 (ou autres) :

Avis du Président de la CSO - LBA

Faire photocopies